

Page 1 de 1

Session: 5ème NUMAD

Comité: Environnement

Rapporteur: Brésil

Co-rapporteur : Afghanistan

Parrains : Madagascar, Congo, Bulgarie, Chili, Tchad, Éthiopie, Inde, États-Unis, Chine, France, Australie

LA QUESTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

La commission de l'environnement,

Rappelant que de nombreux pays dans le monde ont la volonté de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) à échelle nationale,

Considérant que la majorité de ces pays manque de moyens pour mettre en place des infrastructures permettant cette réduction,

Alarmé par la déforestation illégale ou incontrôlée, nous rappelons le besoin de prendre des mesures de responsabilités des pays plus développés,

Insistant sur le fait que la reforestation atténue considérablement les émissions des gaz à effet de serre,

Réaffirmant notre volonté d'investir dans la reforestation et les énergies renouvelables,

Exprimant nos craintes de perdre une partie importante de notre patrimoine environnemental ;

1. Insiste sur les contributions déclarées au cours de la COP21 concernant les réductions des GES et le contrôle de la mise en place de celles-ci par l'organisme décrit dans la clause 2 ;

2. Propose la création d'un organisme contrôlant les investissements de l'argent versé par les pays riches en énergies renouvelables, reforestation, etc. et possédant les bilans chiffrés des progrès réalisés ;

3. Sollicite l'aide financière de la part des pays développés et économiquement stables ;

4. Crée une association internationale collectant des fonds pour la reforestation ;

5. Confie l'utilisation de crédits-carbone en échange de fonds contre la déforestation et pour la mise en place d'énergies renouvelables et fixe une limite maximale de crédits carbone afin que tous les pays aient à réduire leurs émissions de GES mais certains d'une manière moins importante ;

6. Favorise le développement des pôles de compétitivité au sein de chaque pays ainsi qu'une collaboration internationale en vue de l'expansion des ressources renouvelables.

- a) En créant une coopération entre les centres de recherche scientifique, les ministères de l'environnement et les producteurs industriels à l'échelle mondiale, gérée par un organisme.
- b) En consacrant une part du budget de chaque État, selon leurs moyens, pour cet organisme.
- c) En favorisant l'entrée de plus de pays possibles dans cet organisme.
- d) En tirant parti des conditions climatiques de chaque pays.
- e) En regroupant sur une même zone, à l'échelle locale, les pôles scientifiques, universitaires et industriels.